



*Invité d'honneur **Patrick Stantina**
Photographe animalier*

**Règlement de l'exposition-concours 2017
04 - 12 mars**

Art 1 - Lieu et date :

- ◇ Château de Ballainvilliers 17 rue du Général Leclerc . Salle Monet
- ◇ Du samedi 04 mars au dimanche 12 mars inclus.

Horaires d'ouverture :

- ◇ Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 16h à 19h
- ◇ Mercredi, samedi et dimanche : 14 à 18h
- ◇ Dimanche 12 mars : 14 à 17h30
- 17h30 remise des prix

Art 2 : Thème : Couleur & Noir&blanc

LE CLAIR OBSCUR

Effet consistant à moduler la lumière sur un fond d'ombre, suggérant ainsi le relief et la profondeur.

Définition du Larousse

Le clair-obscur est une pratique artistique permettant de produire sur le plan de l'image des effets de relief par la reproduction des effets de l'ombre et de la lumière sur les volumes perceptibles dans l'espace réel. Elle consiste, en général, à réaliser des gradations de couleur sombre sur un support plus ou moins clair mais parfois, à l'inverse, par des couleurs claires sur un support sombre.

Art 3 : Format et présentation des épreuves :

- ◇ Format : Impérativement **30 X40** Nous laissons libre le choix à l'intérieur de ce format concernant la dimension de la photographie.
- ◇ Photos montées sur support rigide (carton, cadre...) muni d'un système d'accrochage.
- ◇ Au dos des supports : nom et prénom de l'auteur ainsi que celui du club d'appartenance (de façon à éviter les erreurs).
- ◇ Par souci d'équité, aucun nom de club ou de personne ne devra être affiché et apparent.

Dans un souci de sécurité les cadres ne devront pas comporter de verre.

Art 4 : inscription des photo-clubs - Bordereaux de participation

- L'accord de participation des clubs devra nous parvenir le 31 janvier 2017
(Cela nous permettra d'appréhender le nombre de photos que nous pouvons accepter par clubs et reviendrons vers vous le 05 février 2017.)

- Les bordereaux de participation devront **impérativement** être envoyés au plus tard le 01 mars 2017 à Paul Figarola. - paul.figarola@laposte.net -

CONTACTS :

- Eric Cachod (Président) : eric.cachod@laposte.net. 06 89 87 65 86
- Paul Figarola (secrétaire) : paul.figarola@laposte.net. 06 62 84 42 34 / 01 64 48 36 86

Art 5 : Accrochage : Vendredi 03 mars de 16h à 19h, par les exposants.

Aucune censure à priori ne sera faite, mais les organisateurs se réservent le droit d'éliminer toute épreuve tendancieuse ou risquant de dénaturer le but artistique de cette exposition.

Art 6 : Protection des épreuves : Le club de Ballainvilliers, organisateur de l'exposition, prendra le plus grand soin des photos mais ne pourra être tenu responsable de pertes, vols ou dégradations .

Art 7 : Les prix : Pas de distinction entre couleur et N&B, Les visiteurs seront invités à choisir leurs photographies préférées, qui seront cotées respectivement 3,2,1 points. 3 prix du public seront ainsi décernés, ainsi que le prix du photo-club.

Art 8 : Clôture de l'exposition : Le 12 mars à 17h30 : remise des prix, pot de clôture de l'exposition, puis décrochage.

Art 9 : Les exposants garantissent aux organisateurs que les photos présentées sont exemptes de tout droit et ne lèsent en aucune manière ni une personne physique, ni une personne morale

Art 10 : Le fait de participer à cette exposition implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Le nombre de photos admises sera déterminé après réception des accords de participation des clubs.